

PROAGRI

POUR VOUS. AUJOURD'HUI. ET DEMAIN

CONC.MOD.n°1.V1.14/03/22

SUIVI PREMIUM

REPONDRE AUX EXIGENCES RÉGLEMENTAIRES SUR MON EXPLOITATION EN ZONE VULNÉRABLE

- Evaluer la conformité des pratiques par rapport à la réglementation phytosanitaire et zone vulnérable
- Disposer de documents réglementaires conformes (registre phytosanitaire, plan de fumure et cahier d'épandage)
- Déléguer la saisie pour se libérer du formalisme administratif

QUI EST CONCERNÉ ?

Tout agriculteur ayant des parcelles en zone vulnérable

NOTRE ACCOMPAGNEMENT

MA CAMPAGNE EN CONFIANCE, POUR BÉNÉFICIER D'UN CONSEIL RÉGLEMENTAIRE TOUT AU LONG DE L'ANNÉE

1

Rencontre avec un conseiller

(Durée : 2 heures)

Réalisation du Plan Prévisionnel de Fumure sur l'exploitation de la campagne en cours :

- o Enregistrement de l'assolement prévisionnel
- o Calcul des doses à apporter par culture
- o Prévion du fractionnement des apports

2

Rencontre avec un conseiller

(Durée : 1/2 journée)

- o **Réalisation du diagnostic des pratiques**
- o **Saisie et vérification des pratiques culturales**
(traitement phyto-sanitaire, fertilisation, semis, récolte, gestion de l'interculture)

>

Livrables : documents remis

(Dans le mois qui suit le rendez-vous)

Pour chaque parcelle :

- o une fiche "Plan prévisionnel de fumure"
- o une fiche "Cahier d'épandage"
- o le registre phytosanitaire

Un diagnostic de vos pratiques au regard de la conditionnalité végétale sur votre exploitation
Le bilan post récolte et Le calcul des 170 kgN /ha de SAU, si nécessaire

Les + PROagri

- ✚ Un suivi tout au long de la campagne
- ✚ Saisie de votre traçabilité incluse
- ✚ Accès en saisie à MesParcelles et son appli mobile

- ✚ Bénéficier d'un conseil réglementaire actualisé sur mon exploitation
- ✚ Vision à 360° de la réglementation phytosanitaire, Directive Nitrates et de la conditionnalité en production végétale.



Tarifs et conditions de vente sur demande.

Votre interlocuteur

Chantal GRANVILLE, Assistante du Service Entreprises, Réglementations et Bâtiments

05 63 48 84 31

c.granville@tarn.chambagri.fr

www.tarn.chambre-agriculture.fr

